
PROGRAMME DE FORMATION ANIMATEUR EQUITATION

I. Public visé par la formation et prérequis

L'animateur équitation joue un rôle fondamental dans l'accueil et la mise en confiance des nouveaux cavaliers et de leurs familles. Son cœur de métier, c'est d'animer des séances de découverte et d'initiation et d'accompagner les cavaliers dans la préparation des poneys et des chevaux. Il participe également à l'entretien et aux soins de la cavalerie. Il travaille sous la responsabilité d'un moniteur et peut encadrer tous les publics, au club comme à l'extérieur.

Animateur Equitation (AE), titre à finalité professionnelle de la FFE de niveau 3 (CAP, BEP) reconnu par l'Etat et inscrit au RNCP.

Qualification fédérale, l'AE, permet d'initier aux activités équestres sous l'autorité pédagogique d'un titulaire de diplômes Niveau IV ou plus dans les activités équestres (BEES ou BPJEPS, DS ou DES) et à l'exclusion des pratiques compétitives de niveau Amateur et plus.

Les prérequis sont :

- H Etre âgé de 16 ans minimum ;
- H Etre titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- H Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- H Etre titulaire du Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;
- H Lorsque la formation se déroule en apprentissage : degré 1 ou Galop 5 de cavalier ou de pleine nature
- H Lorsque la formation se déroule en apprentissage sur une durée supérieure ou égal à 2 ans : Galop 3 de cavalier ou de pleine nature

II. Objectifs de la formation

La possession de la certification professionnelle mentionnée au I-1. atteste que son titulaire met en œuvre les compétences suivantes, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle de niveau 4 ou supérieur permettant l'encadrement des activités équestres.

- H Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre
- H Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équadés
- H Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur

2

III. Contenu de la formation

Les contenus sont adaptés à la demande liée au UC (Unités Capitalisables), ainsi :

Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres – 240h

- ✓ Les fondamentaux de l'accueil et de l'information
- ✓ Communication au sein de l'équipe d'encadrement et avec les pratiquants et leur famille
- ✓ Connaissance des principaux produits éducatifs d'un établissement équestre
- ✓ Connaissance des publics enfants et leurs particularités
- ✓ Connaissance des publics adolescents et de leurs particularités
- ✓ Connaissance des publics adultes et de leurs particularités
- ✓ Connaissances des publics spécifiques : handicap, insertion, séniors, sport santé, ...
- ✓ La posture, le rôle et la responsabilité de l'animateur
- ✓ Pédagogie : stratégies et démarches d'apprentissage, communication pédagogique
- ✓ Préparation et conduite de séances et de cycles d'apprentissage et d'animation
- ✓ Gestion de la sécurité en situation d'animation
- ✓ Gestion de la sécurité en extérieur
- ✓ Les techniques d'animation : le jeu, l'aménagement du milieu, gestion de l'espace et des déplacements, gestion du groupe, ...
- ✓ Progression du cavalier : plan fédéral de formation

Module 2 : Maîtrise des techniques équestres – 100h

- ✓ Travail à pied : travail à la longe enrênée et à l'obstacle, travail aux longues rênes
- ✓ Travail sur le plat
- ✓ Travail à l'obstacle
- ✓ Travail à l'extérieur et en terrain varié
- ✓ Préparation d'un équidé pour le transport
- ✓ Embarquer et débarquer un équidé

3

Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80h

- ✓ Connaissance des poneys : races, catégories de taille
- ✓ Connaissance des équidés : bien être équin, monde sensoriel, comportements, modes de vie et relations sociales
- ✓ Alimentation et abreuvement des équidés
- ✓ Soins courants, périodiques et de premiers secours des équidés
- ✓ Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- ✓ Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques

Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70h

- ✓ Préparation d'animations et de stages équestres à partir des activités de la structure ou des ressources fédérales
- ✓ Promotion des activités de la structure équestre
- ✓ Réglementation de l'encadrement professionnel des APS et de l'accueil de mineurs
- ✓ Environnement institutionnel et obligations réglementaires et en matière d'hygiène et sécurité de la structure équestre
- ✓ Réglementation du transport d'équidés
- ✓ Les ressources et produits fédéraux

IV. Durée de la formation et modalités d'organisation

La durée totale de la formation est sur 12 mois pour une formation par l'apprentissage :

- H 486 heures en organisme de formation
- H 1015 heures en entreprise (*affiliée à la FFE et titulaire d'un des labels suivants « Ecole Française d'Equitation » ou « Centre de Tourisme Equestre » délivré par la FFE en cours de validité à la date du début du stage.*)

4

Elle débute le 9 septembre 2024 et se termine le 28 Aout 2025. Positionnement le 3 septembre 2024

Les horaires sont du lundi au vendredi de 8H30 à 12H00 et de 13h30 à 17H00 à l'Ecurie Nicolas Hui, au 2 impasse du Gabas, 64160 SAINT LAURENT-BRETAGNE.

La formation est organisée en continu et est personnalisable selon les parcours professionnels de chaque candidat.

Ventilation :

Un tronc commun en septembre puis un jour à deux jours de formation par semaine.

L'été est exclusivement en entreprise.

Retour en centre le 25 aout pour les candidats aux rattrapages.

Le 28 aout journée en centre pour la fin de formation et bilan.

Le nombre de stagiaires prévu en OF est de 2 minimums et de 12 maximums.

Une Attestation de fin de formation est délivrée au stagiaire en fin de formation.

Les candidats capitalisant la totalité des unités capitalisables de la certification professionnelle se voient délivrer la certification par la FFE.

Lorsqu'elle est acquise, la certification fait l'objet de l'édition d'un parchemin et est inscrite sur la licence fédérale du titulaire.

V. Qualité des formateurs

Nicolas Hui : Brevet d'état

Elisabeth Hui: Brevet d'état

Aude Hui : Master en Management

Céline Ganteaume : BPJEPS

VI. Moyens et méthodes pédagogiques

Le champ d'intervention va correspondre à un encadrement en autonomie, ainsi, pour s'adapter aux conditions professionnelles futures, les méthodes de travail sont :

- H Gestion d'une cavalerie d'écurie (centre technique de formation)
- H Gestion de l'entretien des écuries

Dernière mise à jour du document le 06/02/2024

SAS HUIEQUISERVICES – 2 impasse du Gabas 64160 Saint Laurent de Bretagne

SIRET : 890 714 405 000 10 / APE : 8559B / OF : 756 405 278 64

07 81 49 91 58 – huiformations@gmail.com

- H Gestion de l'entretien (dont alimentation) des équidés
- H Gestion du milieu rural

Ces sessions de travail se feront :

- H En observation par groupe (tous) et par petit groupe (3-4)
- H En action par groupe (tous) et par petit groupe (3-4)
- H En action par binôme
- H En action seule mais à deux dans l'écurie

5

De plus, le stagiaire devra :

- H préparer
- H monter

La méthode sera ainsi la même :

- H Observation en groupe (tous)
- H Observation en petit groupe (3-4)
- H En action par petit groupe (3-4)
- H En action seul (mais avec un binôme en support)

Les moyens pédagogiques sont :

H Matériels :

- ✓ 1 salles de cours (70m²)
- ✓ Vidéoprojecteur
- ✓ Tableau blanc Paper-Board
- ✓ 2 Carrières (40x70 et 60x30)
- ✓ Manège (40x20)
- ✓ Ecurie à 34 boxes
- ✓ 3 ha de Pré

H Supports :

- ✓ Cours envoyer par mail
- ✓ Support bibliographique (article, revue...)Livres

Les méthodes pédagogiques sont :

H Technique :

- ✓ Face à face pédagogique
- ✓ Travaux Dirigés (petit groupe)
- ✓ Cours Magistral (toute la promo)
- ✓ Tutorat (Elève par élève)

H Technique directe :

Dernière mise à jour du document le 06/02/2024

- ✓ Etude de cas

VII. Evaluation de la formation / sanction de la formation

Des évaluations dites « formatives » sont prévues en cours de formation.

Ensuite dans les 2 derniers mois, les évaluations officielles commencent dont voici le référentiel :

6

Prévoir d'amener sa monture pour les certifications (BC3 démonstration technique)

Bloc de compétence 1 - Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre

- Grille d'évaluation 1 – Production et soutenance d'un rapport de stage

Bloc de compétence 2 - Animer et encadrer les activités équestres en sécurité

- Grille d'évaluation 2 – Mise en situation professionnelle – Conduite de séance en sécurité

Bloc de compétence 3 - Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être

- Grille d'évaluation 3-1 – Mise en situation professionnelle – Entretien et gestion de la cavalerie et convoyage d'équidés

- Grille d'évaluation 3-2 – Mise en situation professionnelle – Démonstrations techniques - Grille d'évaluation

3-2-1 – Travail à pied en longe - Grille d'évaluation

3-2-2 – Travail sur le plat - Grille d'évaluation

3-2-3 – Travail à l'obstacle - Grille d'évaluation

3-2-4 – Travail sur un parcours en terrain varié (PTV)

Les certifications auront lieu a la date et lieu définie au calendrier FFE :

<https://www.telemat.org/FFE/sif/?cs=4.52936934ac09e9ad4bb4105f0b4c4fe4bb3c>